

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 23 MARS 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 23 mars 2017*

Aujourd'hui, à quatorze heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 63 Loi concernant la vérification de l'identité des personnes incarcérées au moyen de leurs empreintes digitales
- n^o 102 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.